



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2021
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-douzième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) et du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.
2. Les informations qui y figurent reposent sur des données auxquelles ont eu accès les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et sur des éléments d'information provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois de février et mars 2021.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Les hostilités dans le nord-ouest se sont intensifiées fin mars. Le 21 mars, des obus d'artillerie ont frappé l'hôpital chirurgical d'Atareb (hôpital qui avait reçu un appui de l'ONU), tuant sept civils et entraînant l'évacuation complète et la fermeture de l'établissement. Le même jour, des attaques aériennes près de Bab el-Haoua, le dernier point de passage dont le Conseil de sécurité a autorisé l'emprunt pour l'acheminement de l'aide transfrontalière, ont endommagé et détruit des fournitures et des infrastructures humanitaires à proximité de zones fortement peuplées et de



camps de déplacés. À la suite de ces incidents, des frappes au mortier et à la roquette ont été signalées dans certains quartiers de la ville d'Alep et sur des bases militaires du Gouvernement syrien.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé au moins 177 incidents au cours desquels au moins 171 civils, dont 23 femmes et 32 enfants, ont été tués et au moins 257 civils, dont 26 femmes et 78 enfants, ont été blessés du fait des hostilités en cours en République arabe syrienne.

3. Sur le marché informel, la livre syrienne est tombée en mars à son niveau le plus bas jamais enregistré par rapport au dollar des États-Unis, avant de remonter légèrement. Les prix des denrées alimentaires ont atteint un nouveau pic, augmentant de 241 % en glissement annuel. Les principaux indicateurs de sécurité alimentaire sont restés à des niveaux critiques. De longues files d'attente aux stations-service ont continué d'être observées dans toutes les provinces.

4. Au camp de Hol, dans le nord-est du pays, les conditions de sécurité ont continué de se dégrader. Un membre du personnel d'une organisation humanitaire a été tué dans sa tente et 42 meurtres ont été recensés depuis le début de 2021. Une opération de sécurité lancée dans le camp le 28 mars a entraîné la suspension de certains services humanitaires.

5. Selon les informations disponibles, la maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de se propager fortement en République arabe syrienne, à un rythme bien supérieur à ce qu'indiquent les taux d'infection officiels. Le ministère de la Santé a annoncé que les hôpitaux publics de Damas, y compris les unités de soins intensifs, fonctionnaient à pleine capacité. L'ONU a apporté son appui à la planification et à l'organisation de la distribution des vaccins qui seront reçus dans le cadre du mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, les premières doses devant être livrées en avril.

6. Lors de la cinquième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, les organisations humanitaires ont demandé 4,2 milliards de dollars pour leurs interventions en République arabe syrienne et 5,8 milliards de dollars pour l'aide à apporter aux pays voisins. Les donateurs ont promis 4,4 milliards de dollars pour 2021 et près de 2 milliards de dollars pour 2022 et les années suivantes. Des prêts à conditions favorables d'un montant de 7 milliards de dollars ont également été annoncés.

Point de la situation humanitaire

3. Dans le nord-ouest, la zone de désescalade d'Edleb a connu une recrudescence des hostilités, au moins 30 localités ayant été touchées par des tirs d'artillerie et des frappes aériennes les 21 et 22 mars. Le 21 mars, des tirs d'artillerie ont frappé l'hôpital chirurgical d'Atareb dans l'ouest de la province d'Alep (hôpital qui avait reçu un appui de l'ONU), ce qui a entraîné l'évacuation complète et la fermeture de l'établissement. Sept patients et visiteurs, dont deux enfants, ont été tués dans l'attaque. Au moins 12 civils ont été blessés, certains grièvement, parmi lesquels 5 membres du personnel médical. Les services d'orthopédie et d'urgence et les générateurs électriques ont été fortement endommagés et l'hôpital était toujours fermé à la fin de la période considérée. Le même jour, plusieurs missiles air-sol ont touché la route menant au poste frontière de Bab el-Haoua dans le nord de la province

d'Edleb, une zone qui abrite un grand nombre de camps et de zones d'installation de personnes déplacées, ainsi que des bureaux et des entrepôts d'organisations humanitaires. L'un des missiles a frappé un terrain où étaient garés des camions servant au transport de fournitures humanitaires : quatre camions ont été détruits et 60 autres endommagés. Les frappes aériennes ont causé à proximité un incendie dans l'entrepôt d'une ONG où étaient stockées de la nourriture et d'autres fournitures humanitaires, détruisant un quart des stocks, soit l'équivalent de l'aide dont auraient pu bénéficier quelque 25 000 personnes. Plusieurs autres installations d'ONG dans la région ont subi des dommages et au moins cinq ONG ont interrompu tout ou partie de leurs activités les 22 et 23 mars.

4. Après ces incidents, des frappes au mortier et à la roquette ont été signalées dans certains quartiers de la ville d'Alep, tuant au moins 2 civils et en blessant 17 autres, ainsi que sur des bases militaires du Gouvernement syrien. Avant ce regain de violences, la situation d'ensemble était restée relativement calme, comme elle l'est redevenue par la suite, malgré les tirs d'artillerie réguliers et, occasionnellement, des raids et escarmouches entre les parties, principalement au sud de l'autoroute M4. Des bombardements aériens ont eu lieu dans des zones situées au sud et au nord de l'autoroute M4. Des frappes aériennes ont été signalées dans la province d'Edleb.

5. Dans le nord de la province d'Alep, à Bab, les tirs d'artillerie et d'armes légères et les raids se sont multipliés de part et d'autre des lignes de contact. À Bab et à Jarablos, les attaques aériennes et les tirs de missiles contre les raffineries de pétrole et les installations de stockage se sont intensifiés, et de nombreuses attaques à l'engin explosif improvisé ou à la voiture piégée ont continué d'être perpétrées. À Afrin, Izaz, Tell Rifaat et Manbej dans la province d'Alep, autour d'Aïn Issa dans la province de Raqqa et autour d'Abou Rassin et de Tell Tamr dans la province de Hassaké, les tirs d'artillerie et les escarmouches au sol se sont poursuivis le long des lignes de contact. Dans le nord-est, les tensions entre le Gouvernement syrien et les autorités de fait se sont quelque peu atténuées. À la suite d'un accord, quelques détenus ont été libérés et les restrictions d'accès et d'aide humanitaire ont été levées à Qamishli et dans la ville d'Alep. Toutefois, les parties n'ont pas allégé leur dispositif de sécurité, tandis que des heurts sporadiques et des captures de prisonniers ont eu lieu après la conclusion de l'accord. La ville de Bab et sa périphérie, soit quelque 185 000 habitants, ont continué de subir des pénuries d'eau potable et d'eau à usage agricole. D'après les informations disponibles, le pipeline qui relie la station de pompage d'Aïn el-Beïda au réseau de la ville de Bab est en état d'assurer l'alimentation en eau à partir de la station de Khafsé sur l'Euphrate. L'ONU a continué de préconiser la reprise de l'approvisionnement en eau pour Bab à partir de la station de pompage d'Aïn el-Beïda.

6. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a continué de monter des embuscades et des tentatives d'assassinat contre les forces gouvernementales et les Forces démocratiques syriennes dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké et dans la partie orientale et rurale de la province de Homs. Plusieurs parties ont poursuivi leurs opérations contre l'EIIL. Le 5 mars, des heurts ont éclaté sur la route principale qui traverse la ville de Shiheil, près d'un hôpital où intervient une ONG. Après l'incident, des membres des Forces démocratiques syriennes s'en sont pris à des personnes à l'intérieur de l'hôpital, notamment des membres du personnel de l'ONG, des patients et des visiteurs, dont plusieurs ont été blessés. Du matériel et des véhicules de l'hôpital ont été endommagés et 12 personnes ont été momentanément détenues. Par la suite, l'ONG a suspendu temporairement certaines de ses activités. Dans une déclaration ultérieure, les Forces démocratiques syriennes ont condamné l'attaque et se sont engagées à compenser les dommages.

7. Quelque 61 800 personnes, dont 40 000 enfants, se trouvaient encore dans le camp de Hol. La situation à l'intérieur du camp a continué de se détériorer. Le 24 février, un membre du personnel d'une organisation humanitaire a été tué dans sa tente en dehors de ses heures de service. Au moins 42 habitants du camp ont été tués depuis le début de l'année. Le 28 mars, une opération de sécurité mobilisant de nombreux soldats a été lancée dans le but de rétablir la sécurité dans le camp. L'opération a entraîné l'interruption de certains services humanitaires. Des espaces communs et des installations humanitaires (centres d'apprentissage, écoles, sites de distribution) ont également été endommagés. L'opération, qui s'est terminée le 1^{er} avril, aurait conduit à l'arrestation de 125 habitants du camp. L'ONU a continué de rappeler qu'il fallait assurer la sécurité dans le camp sans mettre en danger les habitants, sans violer leurs droits et sans restreindre l'accès humanitaire.

8. L'ONU n'a toujours pas eu accès aux 12 000 personnes qui vivent à Roukban. Tout en s'efforçant d'apporter son appui aux départs volontaires, l'ONU a continué de plaider pour qu'un accès humanitaire soit immédiatement mis en place et pour qu'une aide humanitaire parvienne sans délai aux personnes qui se trouvent toujours dans le camp.

9. La situation dans le sud-ouest du pays est restée instable tout au long de la période considérée. De nouvelles attaques et de nouveaux assassinats ont été perpétrés contre les forces gouvernementales et les combattants réconciliés issus d'anciens groupes d'opposition armés. Les forces gouvernementales ont mené des opérations de sécurité dans plusieurs villes du sud du pays, établi de nouveaux points de contrôle et étendu leurs activités de conscription. On a signalé de nouvelles arrestations de combattants réconciliés issus d'anciens groupes d'opposition armés.

10. La situation économique a continué de se détériorer, affectant les civils partout dans le pays. Le 25 mars, la Banque centrale syrienne a fixé un nouveau taux de change préférentiel pour les partenaires humanitaires, alors que, sur le marché informel, la livre syrienne est tombée en mars à son niveau le plus bas jamais enregistré par rapport au dollar des États-Unis, avant de remonter légèrement à 3 675 livres pour 1 dollar à la fin du mois. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 13 % en moyenne entre janvier et février, le prix du panier alimentaire de référence ayant atteint un pic encore jamais égalé, à 136 398 livres, soit une hausse de 241 % par rapport à l'année précédente. Les principaux indicateurs de sécurité alimentaire sont restés à des niveaux critiques. D'après les chiffres du PAM, 47 % des ménages interrogés en février ont indiqué que leur consommation alimentaire était inadéquate (pauvre ou limite), soit une hausse de 48 % en glissement annuel et une hausse de trois points de pourcentage depuis décembre 2020. Le chiffre était encore bien plus élevé pour les ménages dirigés par des femmes, dont 59 % ont indiqué que leur consommation alimentaire était inadéquate. On a continué de signaler de longues files d'attente aux stations-service dans toutes les provinces. Les rations hebdomadaires de carburant ont été réduites de 50 % dans certaines provinces et de nombreuses stations-service ont interrompu leurs activités en raison des pénuries. Les difficultés d'approvisionnement en carburant se sont répercutées sur les transports publics dans certaines villes, où l'on a signalé des bus bondés, cela favorisant la transmission de la COVID-19. Certaines organisations humanitaires ont dit avoir été contraintes d'annuler des missions et de réduire l'activité des dispensaires mobiles et d'autres services en raison du manque de carburant.

11. Selon les informations disponibles, la COVID-19 a continué de se propager fortement en République arabe syrienne, à un rythme bien supérieur à ce qu'indiquent les taux d'infection officiels. Le 19 mars, le ministère de la Santé a annoncé que les hôpitaux publics de Damas, y compris les unités de soins intensifs, fonctionnaient à

pleine capacité. Les interventions chirurgicales non urgentes ont été annulées et certains patients ont été transférés dans des hôpitaux du Rif-Damas. Fin mars, le ministère de la Santé avait fait état de 18 775 cas, dont 1 254 décès. Depuis le début de la pandémie, 21 293 autres cas, dont 637 décès, ont été signalés dans les zones du nord-ouest échappant au contrôle du Gouvernement, et 10 509 autres cas, dont 450 décès, dans les zones du nord-est échappant au contrôle du Gouvernement. L'ONU a continué d'apporter son appui à la planification et à l'organisation de la distribution des vaccins contre la COVID-19 qui seront reçus dans le cadre du mécanisme COVAX et dont devrait profiter 20 % de la population syrienne. Les premières doses devraient être livrées en mai.

12. La cinquième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région s'est tenue virtuellement le 30 mars à l'invitation de l'Union européenne, cette dernière et l'ONU assurant sa présidence. Le Secrétaire général a rappelé les souffrances endurées par les Syriens depuis une décennie, rendu hommage aux travailleurs humanitaires et souligné qu'il incombait collectivement à la communauté internationale de mettre fin à la guerre. Les organisations humanitaires coordonnées par l'ONU ont indiqué qu'il leur fallait 4,2 milliards de dollars pour mener leurs interventions en République arabe syrienne, dont pourraient bénéficier 12,3 millions de personnes dans le besoin. Elles ont demandé un autre montant de 5,8 milliards de dollars pour soutenir les pays qui accueillent des réfugiés syriens dans la région. Les donateurs ont promis 4,4 milliards de dollars pour 2021 et près de 2 milliards de dollars pour 2022 et les années suivantes. Des prêts à condition favorables d'un montant de 7 milliards de dollars ont également été annoncés.

Point de la situation générale

13. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a continué de dialoguer avec les parties et les membres de la Commission constitutionnelle, notamment ses coprésidents, nommés par le Gouvernement et la Commission syrienne de négociation qui représente l'opposition, et les membres issus de la société civile, en vue de l'organisation d'une sixième session de l'organe restreint de la Commission chargé de rédiger les propositions constitutionnelles. Il a continué de souligner qu'il fallait garantir que les prochaines sessions se déroulent dans le plein respect du mandat et des règles de fonctionnement de la Commission, afin de progresser dans l'exécution de la tâche qui lui était confiée et d'instaurer la confiance. Il a également été en contact avec les membres du Conseil consultatif des femmes syriennes, lequel a continué d'appeler au renforcement de la place des femmes dans tous les aspects du processus politique, un message que lui-même a repris lors de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2021.

14. L'Envoyé spécial a assisté à la réunion qui s'est tenue les 16 et 17 février à Sotchi (Fédération de Russie) dans le cadre du processus d'Astana, au cours de laquelle la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la République de Turquie, garantes du processus d'Astana, ont redit leur attachement au processus politique facilité par l'ONU, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

15. À la cinquième Conférence de Bruxelles, l'Envoyé spécial a de nouveau appelé au renforcement de la coopération internationale afin de permettre l'avancée du processus politique. Les interlocuteurs régionaux et internationaux ont redit leur appui à un processus politique durable et crédible dirigé et contrôlé par les Syriens, y compris à l'action menée par l'Envoyé spécial pour le faciliter, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Protection

16. Dans toute la République arabe syrienne, les civils continuent de souffrir des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Le HCDH a recensé dans le pays au moins 177 incidents, au cours desquels au moins 171 civils, dont 23 femmes et 32 enfants, ont perdu la vie et au moins 257 civils, dont 26 femmes et 78 enfants, ont été blessés du fait des hostilités, victimes notamment de frappes terrestres, d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre, d'affrontements armés ou d'assassinats ciblés perpétrés par diverses parties au conflit ou des auteurs non identifiés. Dans une grande partie des cas recensés (39 %), la mort des civils a été causée par des restes explosifs de guerre, y compris les mines terrestres et les engins non explosés. Au vu des tendances observées et du nombre élevé d'incidents et de civils tués ou blessés sur les marchés et dans les zones résidentielles, il est clair que les parties au conflit n'ont pas respecté les principes fondamentaux du droit humanitaire international, à savoir distinguer entre civils et combattants et entre biens à caractère civil et objectifs militaires, s'abstenir de mener des attaques aveugles, respecter le principe de proportionnalité dans l'attaque et veiller constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil au cours des opérations militaires.

17. Dans la zone de désescalade d'Edleb, dans le nord-ouest du pays, le HCDH a recensé 29 incidents au cours desquels 19 civils, dont 5 garçons, ont été tués à la suite de frappes aériennes et terrestres. En outre, dans le nord-ouest, le nord et l'est du pays, divers groupes armés ont continué de se battre, ce qui a provoqué des pertes civiles.

18. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le HCDH a établi qu'au cours des divers incidents recensés au moins 86 civils, dont 17 femmes et 13 enfants, avaient été tués et au moins 77 civils, dont 4 femmes et 35 enfants, avaient été blessés du fait des hostilités. Dans ces zones, les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, y compris les engins non explosés, ont causé la majorité des pertes civiles. Au cours de la période considérée, le HCDH a recensé 44 explosions dues à des restes explosifs de guerre, au cours desquelles 52 civils, dont 12 enfants, avaient été tués et 58 civils, dont 34 enfants, avaient été blessés.

19. Dans le camp de Hol, la protection des civils a continué de poser des difficultés et l'on a signalé encore des familles séparées, un accès limité à l'aide humanitaire et des restrictions à la libre circulation. Le niveau de violence a sensiblement augmenté (voir par. 7). Le HCDH a recensé au moins 16 incidents, au cours desquels au moins 18 civils, dont 3 femmes et 1 garçon, ont été tués par des auteurs non identifiés.

20. À Deraa, le HCDH a recensé 39 incidents au cours desquels 28 civils, dont 2 garçons, ont apparemment fait l'objet d'assassinats ciblés. Dans la majorité des cas, les auteurs de ces attaques n'ont pas été identifiés. Des assassinats ciblés ont également été perpétrés par des auteurs non identifiés dans les zones contrôlées par les Forces démocratiques syriennes. Certains de ces actes ont été récemment revendiqués par l'EIL. Le HCDH a recensé 31 incidents de ce type au cours desquels 30 civils, dont 1 garçon, ont été tués.

21. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a enregistré une multiplication des signalements de violences fondées sur le genre, y compris des viols. Parallèlement à cette augmentation, la crise économique et la situation humanitaire, que la COVID-19 ne fait qu'aggraver, ont multiplié les risques pesant sur les femmes et les filles et restreint encore leur accès aux services de base.

22. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions arbitraires dans les zones qu'elles contrôlent. Dans la plupart des cas recensés par le HCDH, les détenus n'ont pas été informés de leurs droits ni des motifs de leur détention et leurs

familles n'ont pas été informées de leur sort ou de leur lieu de détention, ce qui fait craindre que, dans certains cas, il ne s'agisse de disparitions forcées. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le Haut-Commissariat a continué de constituer des dossiers sur des cas de personnes décédées en détention, officiellement de causes naturelles. Les familles apprennent ces décès soit par hasard, à l'occasion de formalités administratives diverses au bureau de l'état-civil, soit lorsque les autorités les contactent directement. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a recensé au moins 13 décès de ce type. Bien souvent, les personnes concernées semblent avoir été victimes de disparition forcée et il n'est révélé qu'elles ont été détenues par le Gouvernement qu'à l'annonce du décès. La dépouille est rarement rendue à sa famille, qui n'a pas non plus la possibilité de contester la cause du décès consigné sur l'acte ou de s'enquérir de l'endroit où se trouve le corps.

23. Les parties au conflit ont continué d'intimider et de harceler systématiquement les civils, y compris les professionnels des médias et les prestataires de services de santé qu'elles jugeaient affiliés à une partie adverse ou critiques à l'égard de la partie contrôlant le territoire. Parmi les méthodes utilisées, on recense les assassinats ciblés, les enlèvements, la privation de liberté, les mauvais traitements, la torture, les disparitions forcées, le pillage et la confiscation de biens. Le sort et la situation de beaucoup de personnes privées de liberté restent inconnus. Les parties au conflit ont continué d'entraver les services d'aide humanitaire, d'éducation et de santé ou de les prendre pour cible. En février, dans le nord-est du pays, les autorités de fait ont arrêté au moins 23 enseignants au motif qu'ils enseignaient les programmes du Gouvernement dans des zones contrôlées par les Forces démocratiques syriennes. En mars, dans les villes de Chéhil, d'Abou Hamam et de Bousseïra, dans la province de Deïr el-Zor (partie orientale et rurale du pays), des civils ont organisé des manifestations pour protester contre l'enrôlement d'enseignants dans les rangs des Forces démocratiques syriennes.

24. Au cours de la période considérée, au moins trois travailleurs humanitaires ont été tués et six autres blessés lors d'attaques à l'engin explosif improvisé, de frappes terrestres ou d'échanges de tirs d'armes légères entre groupes armés. Par ailleurs, les Forces démocratiques syriennes ont arrêté cinq professionnels de santé à Chéhil dans la province de Deïr el-Zor (partie orientale et rurale du pays).

25. D'après l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies, un établissement scolaire a été endommagé du fait des hostilités durant la période considérée. Le 24 mars, l'école Jil el-Ghad dans la localité d'Ariha (province d'Edleb) a été touchée par un obus, ce qui a endommagé le bâtiment. En outre, le 9 février, un obus de mortier non explosé a été découvert dans l'enceinte de l'école de Mzeïrib dans la province de Deera, ce qui a entraîné l'évacuation des élèves et des enseignants ; l'obus a été retiré le même jour. D'autres incidents doivent encore être vérifiés par l'équipe de surveillance et d'information.

26. Le Système de surveillance des attaques visant les services de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a recensé six incidents au cours desquels les services de santé ont été pris pour cible. D'autres incidents doivent encore être vérifiés par le Système de surveillance.

Intervention humanitaire

27. Les entités des Nations Unies ont continué d'apporter une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne (voir tableau 1). Ainsi, le PAM a fourni une aide alimentaire à 5 millions de personnes en février et à 4,8 millions de personnes en mars dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué d'apporter un appui à 128 centres opérationnels (communautaires ou annexes) et aux unités mobiles dans tout le pays, fournissant un ensemble de services

intégrés aux personnes relevant de sa compétence. Des équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs, formées par le Service de la lutte antimines de l'ONU, ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 25 000 civils, afin d'encourager les habitants vivant dans des lieux où se trouve un grand nombre d'engins explosifs à prendre des précautions. En février, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté un appui aux activités de sensibilisation aux risques liés aux armes explosives, ainsi qu'une aide aux rescapés, dont ont profité 169 700 enfants. Dans les 14 provinces, le FNUAP a continué de fournir des informations et des services vitaux en matière de santé reproductive et de protection contre la violence fondée sur le genre, dans des dispensaires, au moyen d'équipes mobiles ou au sein d'espaces sûrs, ce dont ont profité en moyenne 269 900 personnes par mois. L'Organisation des Nations Unies a continué de soutenir l'action menée pour faire face à la COVID-19 dans tout le pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic et en procédant à l'acquisition de fournitures et d'équipements médicaux essentiels, en appuyant la préparation clinique, en assurant la protection des services de santé essentiels, en favorisant les mesures de protection dans les écoles et en apportant un appui à l'organisation du déploiement de la vaccination.

Tableau 1

Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : février et mars 2021

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	225 200
Organisation internationale pour les migrations	157 800
Service de la lutte antimines	25 200
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	184 900
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	675 900
Programme des Nations Unies pour le développement	450 100
Fonds des Nations Unies pour la population	269 900
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	140 000
Programme alimentaire mondial	4 900 000
Organisation mondiale de la Santé	657 700

28. Dans le cadre de l'aide fournie par les entités des Nations Unies depuis le territoire syrien, le PAM a notamment apporté une aide alimentaire à 3,7 millions de personnes en février et à 3,5 millions de personnes en mars. Un projet conjoint entre le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Deir el-Zor a permis de rétablir l'accès à l'eau sur 3 600 hectares de terres agricoles, grâce à quoi plus de 6 000 familles ont pu reprendre leurs activités agricoles et la production de blé dans la région a augmenté de 12 000 tonnes en 2021. Un programme conjoint FNUAP-PAM visant à fournir une assistance en espèces et en bons d'achat aux femmes enceintes et allaitantes a bénéficié à près de 72 000 femmes en février et à 78 600 femmes en mars dans les 14 provinces. En février, l'UNICEF a aidé 442 000 personnes à accéder à une eau salubre et œuvré à l'amélioration de services d'assainissement pour 332 800 personnes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a entamé en mars le premier cycle de son programme d'assistance pécuniaire pour

2021, dont ont bénéficié 140 000 réfugiés palestiniens. En février, le Service de la lutte antimines de l'ONU a ouvert une antenne à Alep, où sera déployée une seconde équipe d'évaluation des engins explosifs. Depuis son déploiement dans le Rif-Damas en août 2020, la première équipe d'évaluation a procédé à l'étude de quelque 5 400 000 m² et à la localisation et au marquage de 630 engins explosifs. L'OMS a fourni 470 400 traitements médicaux à travers les lignes de front dans le nord-est du pays et quelque 2 552 750 enfants ont bénéficié des campagnes de vaccination contre la polio menées dans cette région en mars (voir aussi par. 36).

29. Dans le cadre de l'aide humanitaire acheminée par la frontière dans le nord-ouest du pays, le PAM a fourni une aide alimentaire à 1,3 million de personnes en février et à 1,3 million de personnes en mars. Toujours dans le nord-ouest du pays, l'UNICEF a fourni chaque mois une aide WASH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) à 158 800 personnes, et le FNUAP a aidé ses partenaires à se former et à s'équiper pour qu'ils puissent fournir des services essentiels en matière de santé reproductive et de protection contre la violence fondée sur le genre aux personnes qui en avaient le plus besoin, ce dont ont profité plus de 84 700 personnes. Quelque 71 300 foyers ont bénéficié des campagnes de vaccination du bétail organisées par la FAO. En février, le PAM et ses partenaires ont mis un terme à l'intervention d'urgence lancée à la suite des inondations ayant touché le nord-ouest du pays au début de 2021 ; à la fin février, ils avaient fourni des rations alimentaires à environ 75 200 personnes (voir fig. I et tableau 2).

Figure I
Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : février et mars 2021 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

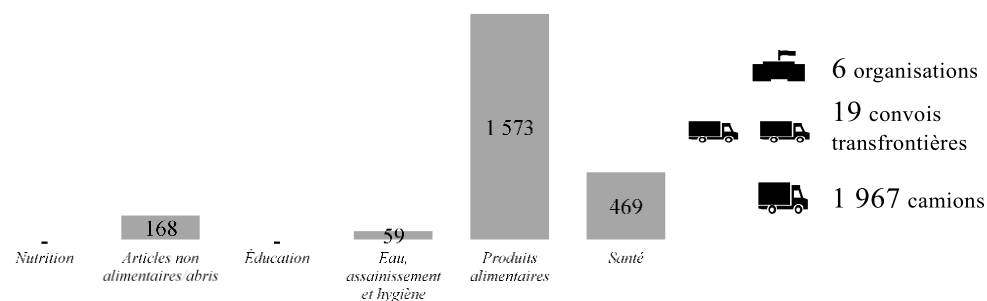


Tableau 2

Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : février et mars 2021 (moyenne mensuelle)

Province	District	Relèvement rapide/moyens de subsistance	Éducation	Produits alimentaires	Santé	Articles non alimentaires/abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	41 592	–	145 776	–	3 372	–	–
Alep	Bab	1 145	–	2 400	–	5 000	–	5 000
Alep	Izaz	6 289	–	144 075	–	7 538	–	26 790
Alep	Jarablos	549	–	–	–	451	–	–
Alep	Jabal Semaan	31 796	–	55 250	–	–	–	3 750

<i>Province</i>	<i>District</i>	<i>Relèvement rapide/moyens de subsistance</i>	<i>Éducation</i>	<i>Produits alimentaires</i>	<i>Santé</i>	<i>Articles non alimentaires/ abris</i>	<i>Nutrition</i>	<i>Eau, assainissement et hygiène</i>
Edleb	Harem	305 296	–	1 046 230	469 000	75 044	–	5 475
Edleb	Edleb	17 801	–	179 133	–	77 350	–	18 250

30. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Accès humanitaire

31. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité à évaluer les besoins et à fournir une aide, à en assurer le suivi et à en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. Or les conditions d'accès dans le pays sont complexes, du fait de la diversité des zones géographiques et des services qui sont régis par des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 610 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. La présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des ONG et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

32. La plupart des frontières terrestres vers la République arabe syrienne sont restées sporadiquement fermées, à quelques exceptions près, notamment en ce qui concerne les cargaisons humanitaires et commerciales ainsi que la circulation du personnel des organismes humanitaires et des organisations internationales. L'accès à certains points de passage à l'intérieur du pays est resté limité. Les vols intérieurs ont continué d'être assurés, y compris le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies. Dans l'ensemble, les mesures de prévention de la COVID-19 ne sont plus considérées comme entravant de manière significative l'action humanitaire, les acteurs humanitaires adaptant leur programmation et leurs activités aux nouvelles réalités opérationnelles et facilitant les efforts déployés par les autorités compétentes.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

33. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines populations et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est toujours difficile, notamment en ce qui concerne Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna dans la Ghouta orientale et Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans l'ouest de Rif-Damas. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès régulier aux zones anciennement contrôlées par des

groupes armés non étatiques, en particulier dans le quartier de Deraa el-Balad, à Deraa, dans certaines zones de l'ouest de Deraa et à Qouneïtra.

34. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. En février et mars, 2 424 mouvements ont eu lieu au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une augmentation de 30 % par rapport à la période de décembre et janvier, où 1 852 de ces mouvements avaient eu lieu (voir tableau 3 et fig. II)¹.

Tableau 3

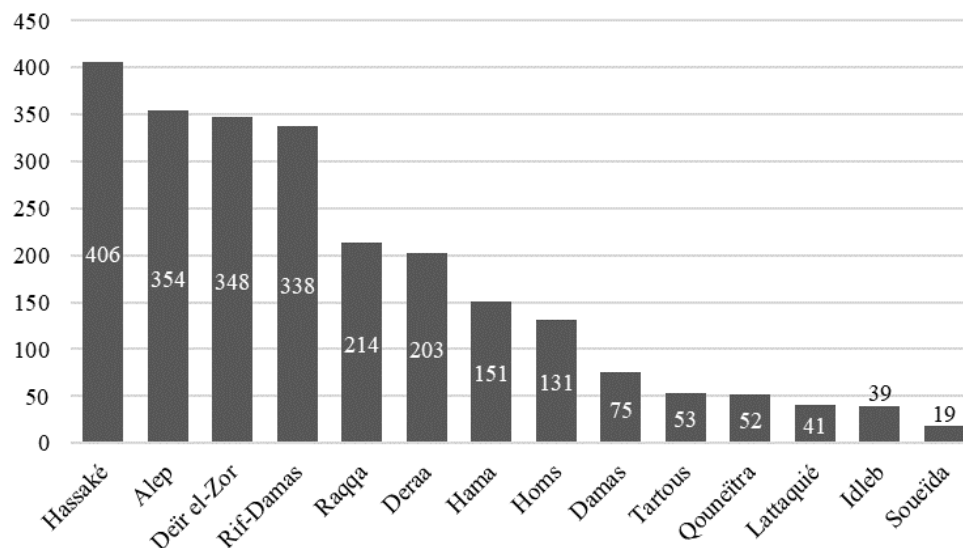
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale^a depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : février et mars 2021

<i>Type de mission</i>	<i>Nombre de missions menées au titre d'une autorisation générale</i>	<i>Nombre de missions menées au titre d'une approbation de programmes</i>	<i>Nombre total</i>
Missions d'évaluation	32	1	33
Missions d'escorte des convois d'aide	1 340	31	1 371
Missions de surveillance	945	34	979
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	34	7	41
Total	2 351	73	2 424

^a Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère syrien des affaires étrangères.

¹ Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs qui opèrent dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre de leurs activités programmatiques, ce qui permet un accès régulier et allège les démarches bureaucratiques.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des tierces parties ou des facilitateurs, par province : février et mars 2021



35. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 237 nouvelles demandes, dont 167 (70 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Bien qu'en très légère baisse (1 point de pourcentage) par rapport à la période antérieure, ces chiffres restent nettement supérieurs au taux d'approbation moyen enregistré au cours des 12 mois précédents (58 % en moyenne depuis février 2020). Au bout du compte, les entités de Nations Unies ont effectué 143 missions au cours de la période considérée et plusieurs d'entre elles ont fait savoir que des missions qui avaient été approuvées et planifiées n'avaient pas pu avoir lieu en raison de pénuries de carburant.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : février et mars 2021

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	32	22	69
Missions d'escorte des convois d'aide	40	35	88
Missions de surveillance	76	38	50
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	52	35	67
Missions d'évaluation des engins explosifs	37	37	100
Total	237	167	70

Note : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent généralement l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

36. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont pu maintenir un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certains secteurs de la province de Raqqa, tandis que d'autres zones, notamment celles de Manbej et Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès pour l'ONU et ses partenaires depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence. Le dernier convoi à avoir été envoyé par l'ONU vers Manbej à travers les lignes de front remonte à mars 2019. Or, les besoins dans la région sont considérables. Ainsi, seuls 60 % des enfants âgés de 6 à 11 ans vivant dans des camps de déplacés ont accès à des services d'éducation. Quelque 77 % des ménages disent ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins de base, 83 % d'entre eux estimant par ailleurs que les questions de l'alimentation et de la nutrition sont parmi les plus inquiétantes.

37. Les efforts déployés pour fournir une assistance médicale suffisante et durable aux régions du nord-est qui échappent au contrôle du Gouvernement se sont poursuivis. En février et en mars, l'OMS a ainsi acheminé deux convois à travers les lignes de front, permettant la livraison de 21 400 kg de fournitures médicales – dont des trousseaux sanitaires d'urgence, des fournitures médicales et du matériel de laboratoire – dans le nord-est du pays, grâce auxquelles 470 375 traitements ont pu être dispensés. L'OMS n'a signalé aucun problème opérationnel ou logistique majeur au sujet de ces livraisons. Les organisations humanitaires opérant dans le nord-est du pays ont continué de faire état du manque de capacités et du fonctionnement limité des établissements de santé, ainsi que de l'insuffisance de personnel médical correctement formé et de l'imminence des ruptures de stock de fournitures médicales, touchant entre autres des médicaments essentiels tels que l'insuline et des traitements cardiovasculaires et antibactériens. La rupture de la chaîne d'approvisionnement mise en place par l'ONU survenue lors de l'expiration de l'autorisation que lui avait accordée le Conseil de sécurité d'utiliser le point de passage frontalier de Yaaroubiyé a fait peser sur ces opérations de lourds risques de pénurie.

38. D'après les résultats d'évaluations menées récemment dans des camps de déplacés de Deïr-el-Zor et de Hassaké, seule la moitié des femmes enceintes et des jeunes mamans vivant dans ces camps ont accès à des soins obstétricaux ou prénatals. Selon un interlocuteur opérant dans le camp de Hol, les médicaments actuellement disponibles ne permettent de soigner que 70 % des résidents souffrant de maladies chroniques. On estime enfin que 1,8 million de personnes se trouvant dans les régions du nord-est qui échappent au contrôle du gouvernement ont besoin d'aide, dont plus de 70 % à titre d'extrême nécessité, soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

39. Les entités des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'efforcer de remédier aux problèmes logistiques et opérationnels que pose la restriction à un seul point de passage frontalier autorisé, imposée à la suite de l'adoption de la résolution [2533 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays continue d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, 6 336 camions d'aide humanitaire y ayant transité depuis l'entrée en vigueur de la résolution [2533 \(2020\)](#).

40. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#). Le Mécanisme a inspecté 19 chargements et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, lesquels avaient été répartis entre 1 967 camions entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie, tous par le point de passage de Bab el-Haoua. Ces convois portent

à 46 349 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (36 377 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

41. La frappe aérienne du 21 mars ayant touché la route qui mène au poste-frontière de Bab el-Haoua (voir par. 3) a endommagé et détruit des fournitures et des infrastructures humanitaires, notamment deux entrepôts qui appartenaient à deux ONG partenaires du PAM. Quelque 64 camions ont été abimés ou détruits, dont plusieurs appartenaient à des transporteurs sous contrat avec l'ONU. Au moins cinq ONG ont interrompu leurs activités les 22 et 23 mars. Aucun convoi transfrontière n'avait été prévu par l'ONU au moment de l'attaque.

42. Les travailleurs humanitaires ont continué de s'employer à appliquer une approche toutes modalités pour répondre aux besoins humanitaires dans le nord-ouest. L'ONU a par ailleurs poursuivi son dialogue avec les parties concernées s'agissant de l'envoi d'une mission dans cette région à travers les lignes de front, depuis l'intérieur du pays, et, en mars, elle leur a présenté un concept général d'opérations révisé. À la fin de la période couverte par le présent rapport, les parties concernées n'étaient pas parvenues à un accord unanime sur les détails opérationnels de la mission proposée. Les consultations se sont poursuivies afin de répondre aux réserves formulées, notamment sur la question de savoir comment l'aide serait distribuée après l'arrivée du convoi. Alors que les efforts visant à élaborer une approche qui permette à la mission de se dérouler en toute sécurité et en temps voulu se poursuivaient, la localité d'Atareb, destination prévue de la première mission exigeant le franchissement de lignes de front, a fait l'objet d'une attaque, le 21 mars, preuve s'il en est du risque élevé que représente l'envoi d'assistance à travers ce qui n'est autre qu'une ligne de front active.

43. Le 25 mars, l'ouverture de trois points de passage dans les faubourgs d'Alep et les parties rurales de l'est de la province d'Idlib, annoncée par la Fédération de Russie, n'avait entraîné à la fin mars aucun mouvement de civils, les parties au conflit n'étant pas parvenues à s'entendre sur la question. De même, l'ouverture d'un point de passage à Saraqeb, le 22 février, n'a donné lieu à aucun mouvement de civils ni de marchandises.

Accès dans le sud de la République arabe syrienne

44. Le dernier convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a eu lieu en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière par mesure de prévention contre la COVID-19, les patients de Roukban ne peuvent plus accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien. Les cas graves ont continué d'être envoyés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais ceux qui sont partis n'ont pas été autorisés à revenir. En février et en mars, l'UNICEF a contribué à l'évacuation médicale de deux femmes et cinq enfants, en partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien. D'après les estimations du FNUAP, 2 500 femmes sont en âge de procréation à Roukban et nécessitent l'accès à des services de protection et de santé reproductive essentiels. On estime par ailleurs que le nombre de femmes enceintes avoisine en permanence les 300. En raison des risques élevés de mariage

précoce et des complications de grossesse qui peuvent en découler, il est extrêmement urgent de garantir l'accès à des services médicaux adéquats.

Visas et enregistrements

45. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visas présentées par des entités des Nations Unies : février et mars 2021

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes approuvées	Nombre de demandes rejetées	Nombre de demandes en instance ^a
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	46	20	–	22
Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée	190	136	–	54
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée	61	21	2	33
Demandes de renouvellement de visas en instance présentées avant la période considérée	56	49	–	7

Note : L'ONU a retiré quatre demandes de visa soumises pendant la période considérée et cinq demandes en instance qui avaient été présentées avant la période considérée. Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en instance (rangées 3 et 4) couvre la période allant de février 2020 à janvier 2021.

^a Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en attente couvre la période allant de février à novembre 2020.

46. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

47. L'Organisation des Nations Unies et les ONG ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

48. D'après les informations disponibles, des centaines d'agents humanitaires ont été tués en République arabe syrienne depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU et d'organismes des Nations Unies – dont 20 membres du personnel de l'UNRWA –, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

49. Pendant la période considérée, les hostilités ont fait au moins trois morts et trois blessés chez les travailleurs humanitaires. Le 16 février, l'explosion d'un véhicule piégé à Bab, dans l'est de la province d'Alep, a tué un travailleur humanitaire et en a blessé deux autres. Le 24 février, un agent humanitaire a été tué dans le camp de Hol (province de Hassaké), en dehors de ses heures de service, alors qu'il se trouvait dans sa tente. Le 15 mars, dans le village de Baksariyé (ouest de la province d'Edleb), un travailleur humanitaire a été blessé lors de l'explosion d'une bombe artisanale qui

avait été placée sur son véhicule. Le 18 mars, dans la province d'Edleb, un agent humanitaire a trouvé la mort lors de tirs croisés.

50. Au total, 15 fonctionnaires d'organismes ou de programmes des Nations Unies étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

51. Comme je l'ai déclaré le 10 mars, le conflit qui frappe la République arabe syrienne depuis maintenant dix ans a précipité des millions de personnes dans un véritable cauchemar. Ainsi, les morts se comptent par centaines de milliers, des millions d'habitants ont été forcés de fuir et d'innombrables personnes sont détenues illégalement et souvent torturées, sont portées disparues ou encore vivent dans l'incertitude et la pauvreté. C'est là la tragique réalité dans laquelle le pays est aujourd'hui plongé.

52. Une nouvelle fois, je condamne fermement la vague d'attaques perpétrées dans le nord-ouest du pays, qui ont tué et blessé des dizaines de civils, et j'appelle toutes les parties à renouveler immédiatement leur engagement à faire cesser les hostilités. Un hôpital situé dans l'ouest de la province d'Alep, qui avait reçu l'appui de l'ONU et dont l'emplacement était bien connu des parties belligérantes, a été touché par des tirs d'artillerie le 21 mars, date à laquelle un quartier résidentiel de la ville d'Alep aurait été également bombardé. Près de Bab el-Haoua, à la frontière turco-syrienne, des attaques aériennes ont eu lieu à proximité du dernier point de passage pouvant être emprunté par l'ONU pour acheminer l'aide transfrontalière, dans une zone abritant une forte concentration de personnes déplacées extrêmement vulnérables, ainsi que de nombreuses installations humanitaires. Les attaques visant des civils et des infrastructures civiles, y compris des unités médicales telles que des hôpitaux, sont strictement interdites au regard du droit international humanitaire. Il est donc impératif que les attaques menées contre des civils ou sans discrimination, y compris à l'engin explosif improvisé dans des zones peuplées et sur des marchés, cessent immédiatement. Les attaques dirigées contre des biens de caractère civil, tels que des hôpitaux, doivent par ailleurs faire l'objet d'enquêtes. Il faut mettre fin à cette culture de l'impunité et veiller à ce que les auteurs des crimes perpétrés en République arabe syrienne en soient tenus pour responsables.

53. Lorsqu'il est question de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin à travers l'ensemble de la République arabe syrienne, tous les moyens possibles devraient être déployés et le rester. Pour atteindre les personnes dans le besoin partout où elles se trouvent, il faut acheminer davantage de secours à travers les lignes de front et les frontières, et j'ai plusieurs fois exhorté le Conseil de sécurité à s'entendre sur ce point crucial. La situation des populations est pire aujourd'hui qu'il y a neuf mois, lorsque la question a été examinée pour la dernière fois par le Conseil. Si l'autorisation donnée aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires de traverser la frontière n'est pas prolongée, c'est non seulement la fourniture d'une aide vitale à des millions de personnes qui en ont désespérément besoin qui sera touchée, mais également la distribution par l'ONU du vaccin contre la COVID-19 dans le nord-ouest du pays. L'acheminement d'une aide à grande échelle à travers la frontière, avec l'appui de l'ONU, pour une période supplémentaire de 12 mois reste essentiel. Des vies en dépendent et aucune autre solution n'est envisageable. Bien que l'Organisation poursuive ses efforts pour ouvrir l'accès aux régions du nord-ouest depuis l'intérieur du pays, les convois acheminés à travers les lignes de front, aussi réguliers soient-ils, ne pourront jamais rivaliser en taille ni en importance avec les opérations transfrontières. L'escalade des hostilités constatée dans le nord-ouest durant le mois de mars est un dur rappel du degré de dangerosité que présente la

conduite d'opérations dans ce qui reste, malgré l'accord de cessez-le-feu, une zone de conflit active.

54. Dans le nord-est, les besoins humanitaires restent élevés et la situation s'est aggravée après la suppression, en 2020, de l'autorisation accordée par le Conseil de sécurité de traverser la frontière à Yaaroubiyé. Bien que l'ONU ait continué d'intensifier l'acheminement de convois à travers les lignes de contrôle, ceux-ci ne permettent de répondre qu'à une modeste proportion des besoins totaux et de nombreuses installations manquent encore de personnel, de fournitures et d'équipements. De manière générale, la pénurie constatée dans le nord-est du pays touche tous les types de commodités. Dans le camp de Hol, ainsi que dans les autres camps et lieux de détention du nord-est, où des dizaines de milliers d'enfants grandissent dans des conditions épouvantables et absolument scandaleuses, nous constatons une incapacité collective à protéger les femmes et les enfants. Je demande instamment à tous les pays dont des ressortissants se trouvent dans le camp de Hol d'autoriser leur rapatriement volontaire en toute diligence et sécurité, en prêtant d'urgence attention aux enfants et à leurs familles, conformément au droit international et aux normes internationales.

55. Je me félicite des engagements financiers pris lors de la cinquième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région et j'exhorte les donateurs à concrétiser sans délai leurs annonces de contribution. Je souligne également que l'heure n'est pas à la réduction de l'aide humanitaire apportée à la République arabe syrienne. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour éviter que la situation ne dégénère davantage.

56. Mon Envoyé spécial poursuit ses efforts pour obtenir la libération unilatérale des personnes privées arbitrairement de leur liberté, dont la majorité sont détenues par le Gouvernement syrien. J'exhorte le Gouvernement et les autres parties à donner des informations sur le sort des personnes qu'ils détiennent et l'endroit où elles se trouvent, et à permettre aux organismes humanitaires et de défense des droits de l'homme d'accéder à tous les lieux de détention. Je rappelle aux parties que la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que les arrestations et les détentions arbitraires, sont interdits. Toutes les personnes détenues doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée à leur encontre. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties minimales d'un procès équitable. Elles doivent être traduites devant un juge dans le plus court délai et immédiatement libérées si leur privation de liberté est arbitraire. Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes en cas de décès en détention, et, s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire leurs auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention doivent être informées des faits et obtenir des réparations complètes et adéquates, dans un délai raisonnable, en cas de décès provoqué par un acte illicite. Le respect de ces principes permettrait également de renforcer la confiance au sein de la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas à la question de la privation arbitraire de liberté, il sera impossible de mettre en place une justice crédible, de parvenir à une véritable réconciliation et d'instaurer une paix durable.

57. Les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits doivent répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations

Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel pour l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

58. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

59. Je me félicite de l'appui politique apporté par la communauté internationale à mon Envoyé spécial, notamment lors de la cinquième Conférence de Bruxelles. Cela étant, ces paroles de soutien ne suffiront pas à mettre fin au conflit syrien. Des actions concrètes seront nécessaires pour mener à bien le processus politique facilité par l'ONU conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. La Commission constitutionnelle est un élément d'un dispositif politique plus vaste dans lequel la confiance occupe une place centrale. Toutefois, jusqu'à présent, les travaux de la Commission n'ont pas abouti à ce que l'on espérait. C'est pourquoi je soutiens pleinement la proposition de mon Envoyé spécial, qui demande que la sixième session se déroule différemment des précédentes, avec des objectifs clairs, des méthodes de travail crédibles, une meilleure coopération des coprésidents et un futur plan de travail. J'exhorte toutes les parties à redoubler d'efforts et à s'entretenir utilement et rapidement avec mon Envoyé spécial de cette proposition. Je reste convaincu que ce n'est que par des avancées l'une vers l'autre de chacune des parties syriennes et des principales parties prenantes internationales sur l'ensemble des questions visées dans la résolution [2254 \(2015\)](#) que l'on pourra enraciner le processus politique et permettre aux Syriens de sortir du conflit et d'adopter une vision commune pour la paix.

Annexe

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en février et en mars 2021*

Province d'Edleb

- Le 5 février, un garçon a été tué lors l'explosion d'une mine terrestre à Aïn el-Hamra, village situé dans les faubourgs d'Edleb.
- Le 13 février, un civil a été blessé par l'explosion d'une munition non éclatée survenue près de son domicile, à Qourqina, village situé dans les faubourgs du nord d'Edleb.
- Le 23 février, un civil a perdu la vie lors d'une frappe terrestre qui aurait touché les environs du village de Bzabour, dans la partie sud de la province.
- Le 27 février, une fille a été blessée lors d'une frappe terrestre qui se serait abattue près de son domicile, dans le village de Beïloun (faubourgs du sud de la province).
- Le 15 mars, dans le village de Baksariyé (ouest de la province d'Edleb), un travailleur humanitaire a été gravement blessé lors l'explosion d'un engin explosif magnétique improvisé qui avait été placé sur son véhicule. Un civil se trouvant à proximité a par ailleurs été tué dans l'explosion.
- Le 18 mars, dans la province d'Edleb, un travailleur humanitaire a trouvé la mort apparemment lors de tirs croisés.
- Le 21 mars, l'école pour filles Jil el-Ghad et l'école pour garçons Sayadi ont été endommagées lors d'une frappe terrestre qui aurait touché la ville d'Ariha, dans le sud de la province. Aucune victime civile n'a été signalée.

Province d'Alep

- Le 16 février, à Bab (est de la province d'Alep), l'explosion d'un véhicule sur lequel aurait été placé un engin explosif magnétique improvisé a tué un travailleur humanitaire et en a blessé deux autres (un chauffeur et un collègue).
- Le 17 février, 13 civils, dont 3 femmes, 2 garçons et 4 filles, ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui se seraient abattues sur une zone résidentielle d'Afrin, dans le nord-ouest de la province. Ces explosions auraient en outre endommagé l'hôpital Chifa.
- Le 5 mars, plusieurs frappes terrestres se seraient abattues sur un marché de diesel situé dans la région de Homran (quartiers est d'Alep), faisant 2 morts et 42 blessés civils.
- Le même jour, des membres d'un groupe armé ont attaqué l'hôpital de Chéhil, situé dans l'est des faubourgs de Deïr el-Zor, et les membres de son personnel, dont au moins cinq ont été arrêtés.
- Le 8 mars, dans la ville de Maabatli, située dans le district d'Afrin (faubourgs du nord-ouest d'Alep), des groupes armés ont arrêté deux civils à leur domicile.

* La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte de réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, cette liste, qui ne recense que les faits ayant été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, ne devrait pas être considérée comme exhaustive.

Les familles de ces personnes se sont vues refuser l'accès aux informations relatives à leur sort et à leur lieu de détention.

- Le 15 mars, trois civils ont été tués et un autre blessé par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ situé aux abords de Maskané, dans la partie est de la province.
- Le 20 mars, un garçon a perdu la vie lors de l'explosion d'une mine terrestre qui serait survenue dans un champ proche de la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep.
- Le 21 mars, trois frappes terrestres se sont abattues sur l'hôpital chirurgical de la ville d'Atarib, dans les faubourgs de l'ouest d'Alep, faisant, chez les civils, au moins 7 morts, dont 2 garçons, et 14 blessés, dont 5 membres du personnel hospitalier, et endommageant plusieurs chambres d'hôpital et générateurs.

Province de Hassaké

- Le 7 février, un civil a été tué par balle dans le camp de Hol, situé dans les faubourgs de Hassaké.
- Les 7 et 8 février, dans la ville d'Amouda (faubourgs du nord de la province de Hassaké), neuf enseignants ont été arrêtés puis relâchés par des personnes armées, au motif, semble-t-il, qu'ils suivaient les programmes d'enseignement établis par le Gouvernement.
- Les 8 et 9 février, huit instituteurs ont été arrêtés puis relâchés dans le district de Mouaabbadé, dans la partie nord et rurale de la province, au motif semble-t-il qu'ils enseignaient les programmes scolaires du Gouvernement.
- Le 25 février, cinq civils, dont une femme et deux garçons, ont été tués et un autre blessé sur le marché Farouj, dans la ville de Ras el-Aïn, lors de l'explosion d'un véhicule sur lequel avait été placé un engin explosif magnétique improvisé.
- Le 23 mars, un civil a été tué par balle dans le camp de Hol, situé dans les faubourgs de Hassaké.
- Le 24 février, dans le camp de Hol, un travailleur humanitaire a été tué en dehors de ses heures de service alors qu'il se trouvait dans sa tente.
- Le 25 mars, dans ce même camp, un civil a été tué par balle alors qu'il se trouvait dans sa tente.

Province de Hama

- Le 7 mars, une mine terrestre aurait explosé dans la vallée d'Azaëb, dans la région de Salamiyé (faubourgs de l'est de Hama), faisant 14 morts, dont 10 femmes, et 4 blessés, dont 2 femmes, chez les civils.
- Le même jour, lors d'un incident distinct survenu lui aussi dans la vallée d'Azaëb, dans la région de Salamiyé (faubourgs de l'est de Hama), au moins trois civils, dont une femme, ont trouvé la mort lors de l'explosion supposée d'une mine terrestre.

Province de Deraa

- Le 10 février, six civils ont été arrêtés à un poste de contrôle situé sur la route reliant le village de Baqaa à la ville d'Ezraa, dans les faubourgs de l'est de Deraa. L'un d'entre eux a été libéré, mais aucune information n'est disponible concernant le sort des cinq autres ni l'endroit où ils se trouvent.

- Le 10 mars, dans la ville d'Oum Oualad (faubourgs de l'est de Deraa), un civil et son fils auraient été tués lors d'une fusillade venant d'un véhicule.

Province de Deïr el-Zor

- Le 9 mars, une personnalité tribale éminente a été tuée dans le village de Haouaej Diyab, dans le nord-ouest de la province de Deïr el-Zor, lors d'une fusillade venant d'un véhicule.
- Le 18 mars, deux hommes ont été arrêtés par un groupe armé dans la ville de Chéhil, dans l'est de la province de Deïr el-Zor. On ne sait ni ce qu'il est advenu d'eux ni où ils se trouvent.

Province de Raqqa

- Le 19 mars, un garçon a été tué et quatre civils ont été blessés lors de frappes terrestres qui se seraient abattues sur le sud de la ville d'Aïn Issa, dans les faubourgs du nord de Raqqa.
-